



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 15 Décembre 2010

Date de la convocation 08 Décembre 2010	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes FONTES
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.GARCIA Alain, M.MONTAGNE Thierry, Mme Michèle CAER, BRIGNAC : M.MARTINEZ Christian, M.VEDEL Jean-Louis, CABRIERES : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain, CANET : Mme FABRE Maryse, M.BORE Jacques, M.MALBEC Sylvain, CEYRAS : M.LACROIX Jean-Claude, M.BARRE Berthe, CLERMONT L'HERAULT : M.GARROFE Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, M.SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M.FABREGUETTES Bernard, M.GALTIER René, Mme MILAN Andrée, Mme DELEUZE Elisabeth, M.GOUTTES Gérard, M.RUIZ Salvador, FONTES : M.BRUN Olivier, M.BAISSE Robert, Mme MIRET Christiane, LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, Mme PUJOL MONNIER Chantal, MOUREZE : M.VALLAT Yves, NEBIAN : M.LIEB François, M.DRUART David, M.ESTEVE Bernard, OCTON : M.COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme, PAULHAN : M.SOTO Bernard, M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.LOPEZ Daniel, M.QUEROL Jean-François, M.LEBREAU Jean-Jacques, PERET : M.MONTAGNE Jacques, M.AZAM Joël, SALASC : M.COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard, VALMASCLE : M. VALENTINI Gérald, Mlle VALENTINI Martine,</p> <p><u>PROCURATIONS</u> :</p> M.SATGER Jean-Noël à M.GARCIA Alain, M.JURQUET Henri à M.CAZORLA Alain, M.REVEL Claude à Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc à M.BORE Jacques, M.SEGURA René à M.LACROIX Jean-Claude, M.BARDEAU Francis à M.ESTEVE Bernard, Mme FONT Chantal à M.COSTES Jean,		

Objet : Budget annexe du Centre Aquatique Intercommunal- Décision Modificative n°1

Monsieur LACROIX informe les membres du conseil communautaire que les décisions modificatives présentées au conseil proposent des ajustements de prévisions budgétaires par transfert de crédits qui s'équilibrent entre eux, mais aussi par inscription de dépenses supplémentaires, financées par des recettes nouvelles ou par un prélèvement sur les dépenses certaines de ne pas être réalisées.

En conséquence, il convient de présenter les réajustements suivants :

→ SECTION D'INVESTISSEMENT

- Les frais d'études suivis de réalisation de travaux sont imputés au chapitre 20 et doivent ensuite être transférés par un jeu d'écritures comptables au chapitre 23 qui retracent toutes les dépenses de construction. Ces frais ont été arrêtés à la somme de 121 386,70€ détaillée dans le tableau ci-dessous.

- Le financement des travaux de construction du centre aquatique est réalisé grâce à un emprunt qui a été souscrit auprès de deux organismes différents. Ces emprunts ont une particularité : ce sont des emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie. Ce type d'emprunts nécessite des écritures comptables spécifiques au chapitre 16 et au chapitre d'ordre 041 lorsqu'un tirage est demandé. Les écritures de ces tirages sont imputées pour les mêmes sommes en dépenses et en recettes de la façon suivante :

Compte	Désignation	Ouverture de crédits
SECTION INVESTISSEMENT		
Dépenses		
041-2313	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	121 386,70
16-16449	Opérations afférentes à l'emprunt avec option de tirage	4 100 000,00
041-16441	Opérations afférentes à l'emprunt avec option de tirage	2 700 000,00
TOTAL		6 921 386,70
Recettes		
041-2031	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	111 949,31
041-2033	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	9 437,39
16-16441	Opérations afférentes à l'emprunt avec option de tirage	2 700 000,00
16-16449	Opérations afférentes à l'emprunt avec option de tirage	1 400 000,00
041-16449	Opérations afférentes à l'emprunt avec option de tirage	2 700 000,00
TOTAL		6 921 386,70

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur LACROIX, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la décision modificative n°1 telle que présentée,

PRECISE que ces sommes seront portées au budget 2010 du budget annexe du Centre Aquatique Intercommunal

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de Communes du Clermontais,

Alain CAZORLA.